

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du 4 mars 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 4 mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociale se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Christian DRUELLE, en suite de convocation en date du 25 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8	Présents : Christian DRUELLE, Président, Liliane DALONNEAU, Vice-Présidente, Elisabeth GANDEMER, Michel BESSERON, Françoise RICHARD, Olivia ETIENNE, Claudine DESMARES, Marie-Eve GAPIN formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoir : 1	Absent ayant donné pouvoir : Floriane MARINA pouvoir à Olivia Etienne
Absents : 2	Absents non représentés : Yasmine COUTARD, Eric BOUCHET
Votants : 9	A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Madame Françoise RICHARD Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

**Délibération n° 2025-02 :
Passation d'une convention avec la Croix-Rouge Française**

Monsieur le Maire-Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une convention avec la Croix-Rouge Française avait été passée en décembre 2019 dans la cadre d'un dispositif itinérant d'épicerie sociale permettant d'apporter une aide temporaire pour l'achat de produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût pour les personnes résidant dans la commune.

Cette convention avait pris effet au 1^{er} janvier 2020. Le montant alloué chaque année à la Croix-Rouge Française pour le fonctionnement de cette épicerie itinérante, s'élevait à 500 € selon la délibération n° 2019-15.

Suite à la reprise de l'activité Croix-Rouge sur roues par l'Unité Locale Croix-Rouge de Tours Plus et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, il convient de passer une nouvelle convention pour une durée d'un an qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

La Croix-Rouge Française sollicite une subvention de 889 € pour l'année 2025 correspondant aux frais fixes et aux produits distribués .

Vu le projet de convention ;

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention entre la Croix-Rouge et le Centre Communal d'Action Sociale de Chanceaux-sur-Choisille,
- DÉCIDE de verser une subvention annuelle d'un montant de 889 € à la Croix-Rouge et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2025 du CCAS,
- AUTORISE Le Maire-Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer ladite convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

La Secrétaire de séance

Françoise RICHARD

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 4 mars 2025

Le Maire-Président,
Christian DRUELLE.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.